



Affichage :

Du 19 janvier 2026

au 19 mars 2026

## CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 janvier 2026 à 19 heures

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 8 janvier 2026 à dix-sept heures, sous la présidence de M. Bruno MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARÉCHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Magali DEFLANDRE, Nadine SENGEL. MM. Jean-Marc CHERTIER, Xavier MORAND, Marc DUTARTRE, conseillers municipaux.

Absents : Mme Léonie GARCIA

Absents excusés : Mmes Virginie MARTIN-GREGUY, Stéphanie BARDIN. M. Yvan BOUTREAU

Pouvoirs : Mme Virginie MARTIN-GREGUY à M. Baptiste TALLAN, Mme Stéphanie BARDIN à Mme Marie-Laurence PIERRE

Secrétaire : Mme Marie-Laurence PIERRE

Ouverture de la séance : 19h00.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2025.

#### 2. Domanialité publique – Acquisition d'une parcelle de terrain nu située avenue Nationale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 11 voix « pour », et 2 voix « contre » (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° d'acquérir les parcelles cadastrées n° AP 500, AP 501, AP 504 et AP 507 à la SCI Les Callotières pour un montant de 1 € ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi que toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### 3. Affaires scolaires – Frais de scolarité des enfants domiciliés à Levet et scolarisés à Arçay

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'accepter à compter de l'année 2024/2025 toute demande de paiement de frais de scolarité de la commune d'Arçay à raison de 250 € par élève ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### 4. Finances – Projet de réaménagement de la Croix-Blanche – Plan de financement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 11 voix « pour », et 2 voix « contre » (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° de valider le projet de réaménagement de la Croix-Blanche ;

2° d'arrêter et d'approuver le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Frais d'études	65 522,60 €	État (DETR) :	273 316,30 €
Travaux	481 110,00 €	Conseil régional	163 989,78 €
		Auto-financement :	109 326,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>546 632,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>546 632,60 €</b>

3° autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter :

- l'aide de l'État dans le cadre de la Dotation D'équipement des Territoires Ruraux
- l'aide du conseil régional dans le cadre du CRST
- l'aide de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher dans le cadre d'un fond de concours

4° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **5. Subvention exceptionnelle à l'association Les Lapinos**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :  
d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Les Lapinos d'un montant de 208 €.

#### **6. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes telle qu'elle vient d'être présentée.

Fermeture de la séance : 19 h 39.

LEVET, 19 janvier 2026



**Bruno MARECHAL**

Maire de Levet